



COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019

Présents-tes : 57 citoyens-nes – 2 auditeurs
Présidence : M. Pascal Florio, syndic
Secrétaire : M. Pierre-Joseph Demierre, secrétaire communal
Excusés-es : 1 citoyen

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 03.06.2019 à Vuippens**
Ce procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.
 - 2. Planification financière**
 - 2.1 Présentation**
 - 2.2 Préavis de la commission financière**
 - 3. Budget 2020**
 - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement**
 - 3.1.1 Rapport de la commission financière - approbation**
 - 3.2 Présentation du budget d'investissements**
 - 3.2.1 Transports et communications**
Réfection du réseau routier communal
 - 3.2.2 Enseignement et formation**
Matériel informatique
Place de jeu et ramassage scolaire à Vuippens
 - 3.2.4 Rapport de la commission financière - approbation**
 - 4. Démission/Election d'un membre à la commission financière**
 - 5. Règlement sur le droit de cité - approbation**
 - 6. Informations**
CAD - Traversée de Vuippens - etc
 - 7. Divers**
-

M. Pascal Florio, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Il annonce que cette assemblée est enregistrée.

Avant de passer au point n° 1 de l'ordre du jour, **M. Pascal Florio** souhaite faire part de la demande de **M. Pierre-André Kolly** formulée au Conseil communal en date du 24 novembre 2019, concernant une étude pour la mise en place de barrières anti-bruit le long de l'autoroute A12. L'ordre du jour de la présente assemblée étant déjà arrêté à la réception de cette requête et le budget d'investissements finalisé, **M. Pascal Florio** informe que ce point n'a pas pu être intégré à l'ordre du jour de ce soir. **M. Pascal Florio** propose cependant de traiter cette demande dans les informations, au point n° 6, afin que l'Assemblée puisse décider de la suite à donner à cette requête qui a retenu toute l'attention du Conseil communal.

M. Pascal Florio déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 48 du 29 novembre 2019, par l'envoi de papillons tous-ménages et par affichage aux endroits habituels. Il demande s'il y a des remarques ou observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

M. Pascal Florio annonce les personnes excusées, informe que Mme Charlène Rosat et M. Pierre-Joseph Demierre ont la qualité d'auditeurs et procède à la nomination des scrutateurs-trices :

- M. Fabien Andrey
- M. Eric Sudan
- Mme Céline Rondez
- M. Claude Bongard

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 juin 2019 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était à disposition au secrétariat communal ces dix derniers jours. Il est disponible sur le site Internet www.marsens.ch, et a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » no 75, édition d'automne 2019.

Questions/remarques

-

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 juin 2019 est accepté à l'unanimité.

2. Planification financière

2.1 Présentation

Mme Hélène D'Alessandro, conseillère communale responsable du dicastère des finances, présente la planification financière. Elle en rappelle les bases légales, soit les articles 86d, 97b et 10 de la loi sur les communes (LCo) et complète en indiquant que si la planification est une obligation, elle est également un instrument de travail pour la commune qui l'établit sur la base des 5 dernières années bouclées, soit de 2014 à 2018 et planifie les 5 années à venir, soit 2019 à 2023. Cette planification est adoptée par le Conseil communal, préavisée par la Commission financière et présentée à l'Assemblée communale qui en prend acte.

Mme Hélène D'Alessandro indique que cet instrument permet de voir l'évolution des charges liées régionales et cantonales ainsi que des charges communales. D'une manière générale, on constate peu d'évolution d'année en année et c'est le cas en ce qui concerne l'évolution entre les charges liées et les autres charges entre 2017 (48.5 %) et 2018 (48%).

Mme Hélène D'Alessandro présente la répartition des dépenses par dicastères et note que celle-ci est sensiblement la même que celle de 2017 avec un taux d'environ 30% pour les dépenses liées à l'enseignement et la formation, dicastère arrivant en tête des dépenses, suivi du dicastère des finances qui affiche un taux de 23%. Le taux total des dépenses liées à la santé et aux affaires sociales se monte quant à lui à environ 20%. Elle commente quelques exemples de charges liées et souligne l'augmentation de celles se rapportant à l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, de même que celles concernant les homes médicalisés et les soins ambulatoires. Elle relève cependant un effet positif au chapitre des amortissements obligatoires qui ont baissé par rapport aux années précédentes, hormis l'année 2015. Exposant l'évolution du cash-flow (liquidités disponibles), elle relève qu'après la situation difficile qui a prévalu en 2014 et la nette amélioration de 2016, on observe une diminution en 2017 et 2018, tout en restant dans des proportions acceptables.

Mme Hélène D'Alessandro présente la marge nette d'autofinancement (MNA) pour les années 2014 à 2018 et constate que celle-ci suit l'évolution du cash-flow. Quant à la marge nette d'autofinancement prévisionnelle pour la période 2019 à 2023, elle indique que celle-ci est prise en considération pour les investissements futurs. Si les données relatives aux années 2019 et 2020 sont basées sur des budgets établis, pour les années suivantes, il s'agit d'une extrapolation qui n'est pas fiable à 100%. Il convient donc de rester prudent dans la planification.

M. Pascal Florio remercie Mme Hélène D'Alessandro pour la présentation de la planification financière et conclut en relevant que celle-ci se situe dans la trajectoire de celles des années précédentes.

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions concernant cette planification financière ? Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, président de la commission financière.

2.2 Préavis de la commission financière

M. Yves-Alain Roulet donne lecture du préavis de la commission financière :

La Commission financière a pris connaissance des documents transmis par le secrétariat communal, à savoir le budget, la liste des nouveaux investissements ainsi que les analyses concernant la situation financière, la capacité d'investissement et les indicateurs qui lui ont été transmis par le Service des communes.

Après étude de ces documents, les membres de la Commission financière ont rencontré en date du 4 décembre le Conseil communal, représenté par M. Pascal Florio, syndic, Mme Hélène D'Alessandro, conseillère communale responsable des finances, et Mme Charlène Rosat, caissière communale. Lors de cette séance, la Commission financière a reçu les explications nécessaires et les réponses à ses questions concernant le budget et les investissements 2020.

Remarques générales sur la planification financière :

La Commission financière préavise favorablement la planification financière datée du 4 décembre 2019. En effet, sur la base des documents fournis par le Service des communes datés du 22 octobre 2019 et qui résument la situation jusqu'en 2018, la Commission financière note la stabilité des dépenses par dicastère, l'évolution positive du cash-flow et de la marge nette d'autofinancement, la diminution de l'endettement net par habitant et le respect de la limite de crédit d'investissement.

Faisant mention du récent changement au poste de caissière communale, M. Yves-Alain Roulet indique que si Mme Hélène D'Alessandro faisait montre de disponibilité et de compétences, il relève avec satisfaction que Mme Charlène Rosat, nouvelle caissière communale, a repris le flambeau avec succès, dans un esprit de continuité.

M. Pascal Florio remercie M. Yves-Alain Roulet, ainsi que la commission financière pour leur travail et leur disponibilité.

3. Budget 2020

3.1 Présentation du budget de fonctionnement

Mme Hélène D'Alessandro précise à titre liminaire que le budget 2020 se situe un peu en-dessous de celui de l'année précédente, tant au niveau des charges que des revenus. Elle présente ensuite le budget de fonctionnement 2020 dont les documents y relatifs ont été mis à disposition des participants. Elle compare la situation du budget 2020 par rapport au budget 2019, soit :

Total des charges (CHF)	9'885'580.00	-2.8 %
Total des revenus (CHF)	9'603'470.00	-1.7 %
Excédent de charges (CHF)	282'110.00	

La situation par chapitre est la suivante :

Chapitres	Charges	Revenus
0 Administration	- 58'730.00 – 3.7%	-47'580.00 – 4.6%
1 Ordre public	-	+4'200.00 – 2%
2 Enseignement et formation	-111'300.00 – 3%	+36'500.00 – 3.4%
3 Culte, culture et loisirs	-15'850.00 – 6.4%	-
4 Santé	+15'080.00 – 2%	-2'000.00 – 20%
5 Affaires sociales	-13'700.00 – 1.5%	-
6 Transports et communications	-8'390.00 – 2.3%	-
7 Environnement	+25'130.00 – 3.1%	+5'800.00 – 0.9%
8 Economie (forêts et tourisme)	+22'780.00 – 31.5%	-
9 Finances et impôts	-143'900.00 – 9.6%	+169'880.00 – 2.5%

Informations principales pour les postes suivants :

Administration	
02.309.00 Autres charges du personnel	➤ Formation pour Charlene Rosat, caissière communale et Frédéric Buchs, concierge
02.310.01 Frais de publication et annonces	➤ Nouvelle mouture du journal METS
02.315.00 Entretien machines et mobilier	➤ Mises à jour du programme de gestion communale informatique Citizen, notamment pour le contrôle de l'habitant et la comptabilité MCH2
02.390.00 Imputation interne des salaires de l'administration	➤ Salaire de secrétaire à double sur 3 mois en 2019
02.435.00 Prestations diverses	➤ Mme Hélène D'Alessandro est maintenant directement payée par l'ACAPE
Enseignement et formation	
20 et 21.351.01 Part. frais transports scol.	➤ Le canton ne participe plus aux frais de transports, ces charges ne sont plus refacturées aux communes
21.352.00 Part. cercle scolaire primaire	➤ Augmentation en lien avec la hausse du compte du cercle scolaire

21.433.00 Part. parents activités spéciales	➤ En 2019, suite à la décision que les frais des activités diverses ne pouvaient plus être facturés, nous n'avions mis aucun montant au budget. Par contre, les frais de repas pour le camp de ski peuvent être refacturés
211.xxx Cercle scolaire	➤ Valeur ECAB définitive pour l'école de Sorens
Culte, culture et loisirs	
34.312.00 Frais de chauffage, électricité et eau	➤ Diminution liée notamment au changement des lampes en LED
34.313.00 Produits de nettoyage et conciergerie	➤ Changement de l'autolaveuse
Santé	
41.390.00 Imput. Int. commission seniors	➤ Nouvelle commission
44.xxx.xx Soins ambulatoires	➤ Charge liée
Affaires sociales	
54.365.00 Subventions aux crèches	➤ Fin des subventions à payer pour les immeubles du Perrevuet 14 (fin 2019), 16 et 18 (1/2 année, soit jusqu'au 30.06.2020)
Transports et communications	
62.318.02 Honoraires d'ingénieurs civils	➤ Complexification des dossiers. Appels plus fréquents à des bureaux d'ingénieurs
Environnement	
70.312.00 Achats eau	➤ Augmentation du prix d'achat à l'ACAPE de CHF 0.10/m ³
70.318.04 Honoraires ingénieurs civils	➤ Nouvelle charge
70.352.00 Contribution association ACAPE	➤ Augmentation pour garantie approvisionnement, service défense incendie et service consommation
71.318.01 Honoraires ingénieurs civils	➤ Nouvelle charge
71.352.00 Part. frais exploitation de la STEP	➤ Charge liée à la modification de la STEP
72.xxx.xx Déchets ménagers	➤ Réorganisation déchetterie
Economie (Forêts et Tourisme)	
81.313.00 Frais reboisements, achats de plants	➤ Achat sapins de Noël
83.352.02 Contr. Solidarité sentier du Lac	➤ Remise en état des passerelles
Finances et impôts	
940.330.00 Amort. financiers oblig.	➤ Certains amortissements sont terminés
942.423.06 Loyers ferme communale	➤ Pas encore de nouveau locataire
942.436.00 Remboursement de tiers	➤ Moins d'heures du concierge à l'ASPIM

Mme Hélène D'Alessandro rappelle que la dissolution de l'AMER a été acceptée par les Assemblées communales respectives en décembre 2016. Le processus de dissolution est cependant toujours en cours.

Questions/réponses

M. Jean-François Vienny relève que le label *cité de l'énergie* coûte CHF 17'000.00 et demande quelle est la contrepartie que reçoit la commune ?

M. Pascal Florio souligne tout d'abord qu'en raison des nombreux changements intervenus au sein du Conseil communal, ce domaine a été mis « en veilleuse ». Le dicastère de l'énergie étant maintenant repourvu sous la responsabilité de M. Jean-Michel Bays, la commune pourra activement reprendre les actions et démarches qui s'inscrivent dans la thématique du label. S'il est clair que ce label a un certain prix, cela incite également à plus d'économies. M. Pascal Florio en veut pour preuve l'économie d'environ CHF 9'500.00 réalisée grâce au changement des lampes à sodium en LED à la halle de gymnastique. Une économie d'énergie significative a également été réalisée à la nouvelle école. Les analyses s'inscrivant dans le cadre du label ont un coût mais les mesures et les actions prévues pour la population en 2020 devraient les couvrir et générer des bénéfices, étant entendu que ce calcul ne peut se faire qu'à moyen et long terme.

M. Pascal Florio demande s'il y a d'autres questions concernant le budget de fonctionnement 2020, ce qui n'est pas le cas. Il donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, président de la commission financière.

3.1.1 Rapport de la commission financière - approbation

M. Yves-Alain Roulet donne lecture du rapport de la commission financière :

Budget de fonctionnement 2020 :

Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 4 décembre dernier, la Commission financière constate que :

- a. Le total des charges pour le budget de fonctionnement en 2020 se monte à **CHF 9'985'580**, soit une diminution de **CHF 288'880** (environ 3%) par rapport au budget 2019.*
- b. Le total des revenus est, quant à lui, budgété à **CHF 9'603'470**, soit une diminution de **CHF 172'960** (environ 2%) par rapport au budget 2019.*
- c. Le budget de fonctionnement prévoit un déficit de **CHF 282'110**, soit environ 30% de moins que le déficit qui avait été budgétisé en 2019.*

*La Commission financière relève une marge nette d'autofinancement prévisionnelle légèrement négative pour ces prochaines années, mais en constante augmentation. En revanche, le montant du cash-flow permet de compenser ces valeurs prévisionnelles négatives, donnant ainsi une image plus positive de la situation. A noter également une diminution significative des charges liées aux amortissements financiers obligatoires, indiquant la fin du remboursement d'un certain nombre d'emprunts. Observant une situation équivalente à celle prévalant lors de l'adoption du budget 2019, la Commission financière préavise favorablement le budget tel qu'il est présenté. Elle recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2020 avec un déficit projeté à hauteur de **CHF 282'110**.*

M. Pascal Florio remercie M. Yves-Alain Roulet et la commission financière pour leur travail. Il soumet au vote le budget de fonctionnement 2020.

Le budget de fonctionnement 2020 est accepté à l'unanimité.

M. Pascal Florio remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

3.2 Présentation du budget des investissements

3.2.1 Transports et communication

- Réfection du réseau routier communal - CHF 500'000.00

M. Pascal Florio explique que le réseau routier de la commune nécessite un suivi régulier dans le but de gérer au mieux les investissements à réaliser et optimiser la durée de vie des routes communales afin de minimiser les investissements y relatifs. Suite à l'acceptation par l'assemblée communale du 10 décembre 2018 de l'investissement proposé pour un relevé de la situation de notre réseau routier par la société PRODO SA, le mandat a été donné et

les relevés établis pour les villages de Marsens et Vuippens. Les résultats nous ont été transmis dans un rapport complet indiquant les tronçons à traiter en priorité.

M. Pascal Florio informe que l'objectif du conseil communal est de mettre la priorité sur les tronçons de route dont l'état est le plus préoccupant et faire réaliser les assainissements nécessaires.

Financement de l'investissement (CHF) :

Emprunt de	500'000
Amortissement obligatoire (7%)	35'000.00
Intérêt de (3%)	15'000.00
TOTAL	50'000.00

Questions/réponses

M. Dominique Progin relève qu'il s'agit de travaux de surface et demande si des assainissements d'infrastructures souterraines (EC/EU) sur ces tronçons sont aussi prévus ?

M. Pascal Florio répond que l'analyse de PRODO SA concerne l'état de surface des routes mais que pour les tronçons où des travaux sur les infrastructures souterraines sont aussi nécessaires, il s'agira de coordonner les interventions d'une manière intelligente.

Mme Nicole Andrey demande quelles sont les routes sur lesquelles des travaux devront être réalisés en priorité ?

M. Pascal Florio répond qu'il s'agit de celles dont l'état est le plus mauvais, d'après l'analyse de la société PRODO SA.

M. Pierre-André Kolly demande si dans tous les cas il s'agit bien de routes publiques ?

M. Pascal Florio répond par l'affirmative. Il demande s'il y a d'autres questions, ce qui n'est pas le cas.

3.2.2 Enseignement et formation

➤ Matériel informatique - CHF 10'000.00

M. Pascal Florio informe que la couverture actuelle et l'infrastructure mise en place furent réalisées il y a plus de 8 ans. Des extensions ponctuelles ont été réalisées au coup par coup mais sans concept global. Dans le cadre de l'enseignement des branches MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication), les enseignants emploient de plus en plus le Wifi et la mobilité qu'il permet (tablettes et portables). Il est ainsi prévu de remplacer les bornes pour obtenir un réseau plus performant. A Echarlens, des câblages doivent aussi être remplacés. M. Pascal Florio indique qu'un réseau moderne et performant a été installé à Sorens lors de la réalisation de la nouvelle école et que l'objectif est d'atteindre le même standard dans toutes les écoles du cercle. Pour ce faire, les travaux à réaliser sont les suivants :

- Mise à niveau de certains équipements du réseau
- Configuration de deux réseaux (Wifi école + Wifi public) afin de pouvoir optimiser la gestion des bandes passantes
- Pose d'une borne par salle de classe (selon couverture nécessaire)
- Tests de couverture

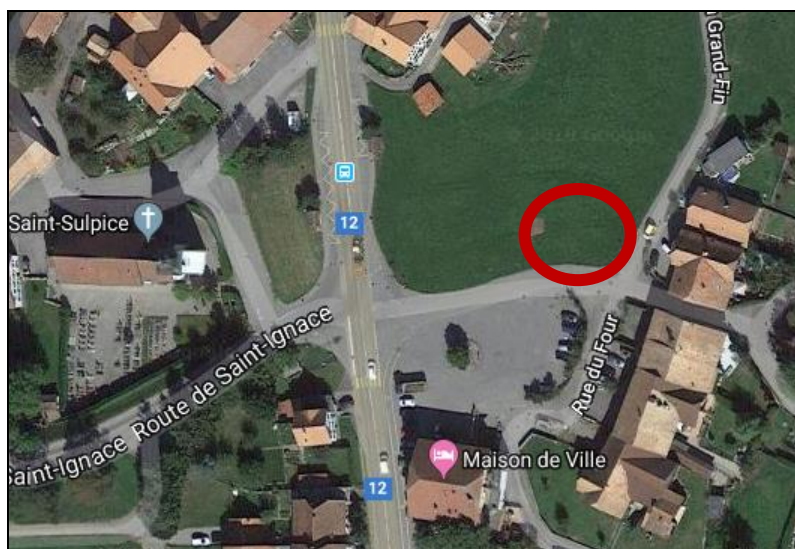
M. Pascal Florio présente le coût de l'investissement dans la variante d'un emprunt, tout en informant que son financement peut aussi être assuré par les liquidités dont la commune dispose :

Coût du matériel des prestations	Investissements (CHF)
Mise à niveau du réseau Wifi dans les écoles de Marsens et Echarlens	10'000.00
Financement de l'investissement / emprunt	10'000.00
Amortissement obligatoire (15%)	1'500.00
Intérêt de la dette (3%)	300.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement	1'800.00
Répartition entre les trois communes au prorata du nombre d'élèves (estimation)	
Marsens (194)	960.00
Echarlens (64)	310.00
Sorens (109)	530.00

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions par rapport à cet investissement, ce qui n'est pas le cas. Il passe la parole à Mme Myriam Fragnière Dufour pour la présentation de l'investissement suivant.

➤ Place de jeu et ramassage scolaire - CHF 70'000.00

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le projet se situe au centre du village de Vuippens, sur la parcelle n° 1016, propriété de la commune, en zone d'intérêt général (ZIG), en face de la place de la Maison de Ville. Elle présente un plan de situation :



Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que le ramassage scolaire est problématique depuis de nombreuses années à Vuippens. En 2016, une solution temporaire a été trouvée devant la Maison de Ville avec la pose de barrières pour la sécurisation du périmètre d'attente des enfants et un marquage au sol pour l'accès depuis la route cantonale ainsi que sur la Rue du Four afin d'éviter que les enfants ne traversent la place quand des poids

lourds ou d'autres véhicules s'y garent. Cette solution n'est cependant pas optimale. En effet, certains conducteurs peu respectueux de cette signalisation au sol, y parquent leur véhicule, obligeant les enfants à se faufiler entre ceux-ci. De plus, en hiver, le marquage ne se voit pas lorsqu'il y a de la neige, ce qui rend difficile le cheminement des écoliers. Lors de fortes affluences, les bus scolaires n'arrivant pas à se frayer un passage entre les voitures ou les camions pour aller déposer les enfants à l'endroit habituel, ces derniers doivent alors se déplacer sur la place alors même que des véhicules sont à la manœuvre pour se garer.

Mme Myriam Fragnière Dufour fait un bref historique du projet et rappelle qu'une première ébauche avait été proposée en 2010 pour un réaménagement de la parcelle communale en place de ramassage et « parking minute » pour les parents. Celui-ci n'avait malheureusement pas reçu l'aval du Service des biens culturels (SBC) qui relevait que le projet augmentait trop la surface bitumée déjà importante du côté de la Maison de Ville par rapport à la protection du village (ISOS - Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse).

En 2017, le Conseil communal, dans le cadre de l'analyse de la traversée de Vuippens, a proposé une variante en utilisant l'arrêt TPF côté village (Est) avec une place d'attente. Cet emplacement n'était pas optimal car trop proche de la route cantonale, surtout pour les tout-petits. L'endroit s'est révélé peut attractif pour y mettre des jeux mais présentait l'avantage d'une mise en place rapide, puisqu'il n'y avait pratiquement aucun aménagement à faire. Or, le dossier de la traversée de Vuippens rencontra des problèmes avec le Service des ponts et chaussées (SPC), avec la demande d'un premier dossier d'enquête préalable, suivi d'un deuxième examen préalable début 2019, pour lequel le Conseil communal vient de recevoir le préavis de synthèse à la mi-novembre indiquant que des éléments doivent encore être travaillés avant de pouvoir déposer le dossier définitif. A noter que tous les préavis sont favorables à l'exception de celui du Service de l'environnement (SEn).

Depuis le mois de février 2019, le Conseil communal a travaillé à de nouvelles propositions. Si le SBC était ouvert à l'aménagement de la place de la Maison de Ville, dans le sens des travaux qui sont planifiés pour la traversée de Vuippens, c'est-à-dire le marquage des places et des cheminements des véhicules, le positionnement du tilleul rendait la mission impossible pour les manœuvres des camions, ou diminuait drastiquement le nombre de places de parc. Aussi, le Conseil communal a choisi une nouvelle alternative, mais, afin d'éviter toute collusion après avoir déposé le deuxième dossier d'enquête préalable et entamé de nouvelles discussions pour la traversée de Vuippens (analysée par les mêmes services), il n'a pu entreprendre les négociations avec le SBC qu'à l'été. Cette démarche a porté ses fruits, puisque le principe d'une place de jeux avec ramassage scolaire a été admis.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe qu'un plan a été réalisé afin que les membres du Conseil communal, le SBC et la commission financière puissent se prononcer. Ce plan donne les principes généraux de réalisation mais doit encore être affiné pour la mise à l'enquête. En effet, des précisions sur certains éléments doivent encore être apportées (aspect du couvert, types de surfaces au sol, type de clôture etc.). L'aspect « végétation » doit également être précisé pour une meilleure intégration de la place de jeux au site.

Mme Myriam Fragnière Dufour indique qu'aux yeux du Conseil communal, ce projet garantit la sécurité des enfants ainsi que leur prise en charge par les bus scolaires d'une manière optimale, tout en apportant une plus-value au village avec la réalisation d'une place de jeux pour les habitants dans un lieu également fréquenté par les randonneurs du tour du lac et du sentier des légendes. A noter que les aménagements qui demeurent de minime importance n'impactent pas la vue sur le village de Vuippens, aspect important pour le SBC et favorisent les liens sociaux par un espace de rencontre multigénérationnel et convivial. De plus, ce projet est compatible avec le réaménagement de la place du village et la construction du rond-point.

Ainsi, le budget d'investissement proposé est le suivant :

Aménagement routier (longueur 55 m)	CHF	26'000.00
Réalisation du couvert, des jeux et des aménagements paysagers	CHF	35'000.00
Dossier d'enquête	CHF	3'000.00
Direction des travaux, appel d'offres	CHF	2'500.00
Divers et imprévus	CHF	3'500.00
Total	CHF	70'000.00

Financement de l'investissement

Emprunt de	CHF	70'000.00
Amortissement obligatoire (7%)	CHF	4'900.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF	2'100.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement :	CHF	7'000.00

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions par rapport à ce projet ?

M. Jean-Paul Bochud fait remarquer que le terme « *rassemblement* » serait plus adéquat lorsqu'il s'agit de personnes que celui de « *ramassage* », convenant mieux, selon lui, pour du matériel.

M. Pascal Florio prend note de la remarque qu'il qualifie de pertinente. Il ajoute que l'aménagement de cette place est une réelle priorité pour le Conseil communal conscient qu'il s'agit d'une question de sécurité pour les enfants.

3.2.3 Rapport de la commission financière – approbation

Budget d'investissement 2020:

*Le budget des nouveaux investissements pour 2020 s'élève à **CHF 580'000**. Ces nouveaux éléments, discutés lors de la séance du 4 décembre dernier avec le Conseil communal, sont les suivants :*

- Sous la rubrique Enseignement, Cycle scolaire obligatoire, la Commission financière donne un préavis favorable à un investissement de **CHF 70'000** pour la construction d'une place de ramassage scolaire à Vuippens.
Sous la même rubrique, la Commission financière donne un préavis favorable à un investissement de **CHF 10'000** pour la mise à niveau du réseau Wifi dans les écoles de Marsens et Echarlens.*
- Sous la rubrique Transport et communication, Routes communales et génie civil, la Commission financière donne un préavis favorable à un investissement de **CHF 500'000** pour la réfection de tronçons divers, suite à l'analyse effectuée en 2019, et pour laquelle un investissement de base avait été approuvé par l'Assemblée communale l'année dernière.*

*Considérant le montant des investissements et des remboursements en cours, le respect de la limite de crédit et la prévision budgétaire prudente du Conseil communal, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver les crédits d'investissement pour 2020 d'un montant de **CHF 580'000**.*

M. Pascal Florio remercie la commission financière et son président, M. Yves-Alain Roulet, pour l'excellent travail et les échanges cordiaux et constructifs. Il demande s'il y a encore des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, il soumet à l'Assemblée pour approbation les budgets d'investissements 2020 suivants :

- **Réfection du réseau routier communal - CHF 500'000.00**
Approuvé à l'unanimité
- **Matériel informatique - CHF 10'000.00**
Approuvé à l'unanimité
- **Place de jeu et ramassage scolaire à Vuippens - CHF 70'000.00**
Approuvé à l'unanimité

M. Pascal Florio remercie chaleureusement l'Assemblée pour la confiance témoignée.

4. Démission/Election d'un membre à la commission financière

M. Pascal Florio informe que M. Christian Delacombaz a démissionné de la commission financière dont il était membre depuis 2018. Il en profite pour le remercier du travail effectué. Suite aux recherches effectuées, M. Pascal Florio informe qu'aucune candidature ne peut être présentée ce soir. Selon l'article 96 al. 1 de la loi sur les communes (LCo), *l'assemblée communale ou le conseil général ont une commission financière, composée d'au moins trois membres*. La commission financière fonctionne actuellement avec quatre membres et est donc légalement constituée. L'appel à candidature pour un cinquième membre reste toutefois ouvert.

M. Pascal Florio indique que les deux possibilités suivantes s'offrent à l'assemblée :

- La commission financière poursuit son mandat à quatre membres jusqu'à la fin de la législature;
- L'assemblée propose un candidat pour atteindre les cinq membres.

M. Pascal Florio demande à l'assemblée s'il y a une candidature, ce qui n'est pas le cas.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité la poursuite du mandat de la commission financière à quatre membres.

M. Yves-Alain Roulet remercie les membres de la commission qui ont signé le rapport. Il invite toute personne intéressée à les rejoindre au sein de la commission financière qui se réunit environ 4 fois par année.

5. Règlement sur le droit de cité – approbation

M. Pascal Florio donne la parole à M. Matthieu Tinguely, nouveau conseiller communal en charge du dicastère des naturalisations.

M. Matthieu Tinguely informe que, compte tenu de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité du 20 juin 2014 et de la loi sur le droit de cité fribourgeois du 14 décembre 2017, les communes ont dû adapter leur propre règlement sur le droit de cité. En ce qui concerne notre commune, le nouveau règlement sur le droit de cité communal a été adopté lors de l'Assemblée communale du 6 mai 2019. Cependant, en raison d'une proposition erronée du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) d'ajouter un art. 15 sur le référendum facultatif qui n'a pas lieu d'être selon la DIAF et qui doit être radié, la radiation de cet article doit être formellement validée par l'Assemblée communale :

Art. 15: Ce règlement est soumis au référendum facultatif (art. 52 Lco).

M. Pascal Florio ajoute qu'il s'agit d'une formalité et soumet au vote la radiation de l'article en question du règlement communal sur le droit de cité.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité la radiation de l'article 15 du règlement communal sur le droit de cité.

6. Informations

Etude mur anti-bruit à Vuippens

M. Pascal Florio donne la parole à M. Pierre-André Kolly pour la présentation de sa demande dont il a été question en début d'assemblée :

M. Pierre-André Kolly remercie tout d'abord le Conseil communal de lui permettre de pouvoir s'exprimer sur ce sujet. Il relève que le rôle d'une collectivité publique consiste non seulement à gérer le bien public mais également à promouvoir, par le biais d'actions diverses, la qualité de vie des citoyens. Il prend exemple sur l'investissement qui vient d'être consenti pour l'assainissement du réseau routier communal et indique que sa demande s'inscrit dans la même optique. En effet, la pollution sonore, conséquence d'un trafic de plus en plus élevé sur nos routes, est un élément important qui ne doit pas être négligé. La question de l'installation d'un mur anti-bruit est discutée depuis plusieurs années. A l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes touchées par les nuisances de l'A12 (Riaz, Vuadens), il propose de donner ce soir un mandat au Conseil communal pour une étude qui permettrait d'entrevoir une solution à cette problématique, en collaboration avec l'OFROU et le canton. Il précise que l'idée n'est pas de prendre une décision ce soir mais de permettre au Conseil, en lui en donnant les moyens par un budget spécifique, de réaliser une étude afin d'aller jusqu'au bout de cette question maintes fois évoquée. Ce mandat consisterait à :

- Déterminer le tracé nécessitant des protections anti-bruit depuis l'entrée du village du côté de Sorens jusqu'au manège et ceci autant du côté de Marsens que de Vuippens ainsi que les éventuelles étapes de réalisation et les autorisations nécessaires (mise à l'enquête, discussions avec les propriétaires etc.)
- Chiffrer le coût de réalisation
- Interpeller les autorités cantonales et fédérales afin d'obtenir leur soutien et leur participation financière.

Pour ce faire, M. Pierre-André Kolly propose que le Conseil communal dispose d'un budget d'environ CHF 20'000.00 (montant à estimer plus précisément) pour mener à bien cette étude et obtenir les prises de position des organismes concernés. Le Conseil communal pourrait, au besoin, s'entourer d'une commission ad hoc pour le soutenir dans ses démarches et être en mesure de présenter le résultat du projet lors de l'assemblée communale du printemps 2020 avec une proposition de réalisation partielle ou échelonnée du mur anti-bruit. Lors de cette même assemblée du printemps, le Conseil communal présenterait le financement des investissements qui y seront soumis au vote. En cas de refus d'entrer en matière de la part de l'OFROU, il serait également décidé, lors de cette assemblée, des procédures à entreprendre.

M. Pascal Florio remercie M. Pierre-André Kolly pour sa présentation. Il informe que cette requête a retenu l'attention du Conseil communal lors de ses deux dernières séances. Sur le principe, le Conseil communal est favorable à une étude qui permettrait d'aboutir à une solution pour les nuisances sonores induites par l'autoroute. Cependant, d'un point de vue formel et procédural, M. Pascal Florio indique que le Conseil communal souhaite traiter ce projet comme les autres investissements, c'est-à-dire en se donnant le temps d'évaluer plus précisément le budget nécessaire et obtenir le préavis, après analyse, de la commission financière qui n'a pas été en mesure de se pencher sur cet investissement avant la présente assemblée. De plus, M. Pascal Florio informe avoir approché CSD Ingénieurs pour obtenir une estimation des coûts, lesquels ont été évalués à environ CHF 40'000.00. Il s'agit donc d'une dépense conséquente qui ne peut être mise au budget de fonctionnement. M. Pascal Florio propose de se fixer un échéancier raisonnable compte tenu des grands projets en cours (traversée de Vuippens, CAD) et de la situation interne du Conseil communal qui fonctionnera à six membres dès le début de l'année prochaine. Pour ces raisons, il pense qu'il est prématuré de voter ce soir un budget pour cette étude. Il propose que le Conseil communal analyse en détail le projet pour pouvoir en présenter le budget et les étapes de

réalisation lors de la prochaine assemblée. Il rappelle que la traversée de Vuippens est le projet prioritaire pour 2020.

M. Pierre-André Kolly demande si la conclusion en est qu'aucun budget ne sera voté ce soir pour cette étude et qu'un éventuel mandat à un bureau d'ingénieurs ne sera donné que lors de la prochaine assemblée ?

M. Pascal Florio répond par l'affirmative. Il rappelle que la commission financière n'a pas pu analyser et préavisier cet investissement.

M. Pierre-André Kolly réitère son souhait de permettre à l'Assemblée de se prononcer ce soir sur un éventuel budget d'étude, le travail étant ensuite pris en main par un bureau d'ingénieurs sans que le Conseil communal ne soit autrement mis à contribution.

M. Pascal Florio indique qu'aussitôt qu'un mandat est donné, il y a automatiquement un travail de suivi de la part du Conseil communal qui doit présentement s'atteler à d'autres priorités.

M. Pierre-André Kolly maintient sa proposition de permettre à l'Assemblée de se prononcer ce soir.

Mme Anne-Gabrielle Wüst Saucy se questionne sur le choix préalable et apparemment arrêté d'un mur anti-bruit. Elle pense que des réflexions sur d'autres mesures doivent être faites avant d'engager des moyens spécifiques pour un mur anti-bruit, notamment des réflexions sur le revêtement de la route ainsi que sur d'autres approches de la mobilité, à savoir la mobilité douce. Selon elle, il est prématuré de décider ce soir d'un budget pour un mur sans avoir préalablement fait le tour de toutes les différentes possibilités qui permettraient de diminuer les nuisances.

M. Pierre-André Kolly rappelle que des études ont déjà été réalisées dans le cadre de l'aménagement local. De ces études, il en ressort que le niveau sonore est constitutif de nuisances. Un mandat doit donc être donné selon lui à un bureau d'ingénieurs pour une étude de bruit complète.

M. Pascal Florio relève que l'étude devra dans tous les cas déterminer la nécessité d'un mur et, le cas échéant, sur quelle portion de route.

Mme Anne-Gabrielle Wüst Saucy répète qu'à son avis il est trop tôt pour se décider sur l'étude d'un mur anti-bruit mais qu'il convient d'élargir l'étude à toutes les solutions permettant de diminuer les nuisances.

M. Yves-Alain Roulet apporte le point de vue de la commission financière. Il informe qu'il est important de respecter la procédure telle que décrite par M. Pascal Florio au risque de voir à chaque assemblée un objet supplémentaire venir grever le budget prévu sans l'analyse préalable de la commission. Il rejoint M. Pascal Florio dans sa proposition de remettre la décision d'octroi d'un budget à la prochaine assemblée de printemps.

M. Jean-Paul Bochud remercie M. Pierre-André Kolly d'avoir remis sur la table ce sujet, objet en 2013 d'une pétition signée par 30 citoyens. En 2016, lors de l'assemblée communale, il a été décidé de prendre ce problème de nuisances au sérieux et d'entreprendre des mesures. L'OFROU a admis les nuisances mais soulevé le coût trop élevé d'un mur. Au final, personne ne veut payer pour la population qui vit là, à proximité des quatre voies de l'autoroute et des deux voies de la route cantonale dans une dynamique d'augmentation régulière du trafic. Il ajoute que des études ont démontré les effets négatifs que peuvent avoir les nuisances sonores sur le plan cardio-vasculaire. Pour terminer, M. Jean-Paul Bochud remercie d'avance le Conseil communal de choisir la meilleure solution à ce problème.

M. Pascal Florio remercie M. Jean-Paul Bochud pour son intervention. Il espère que le Conseil s'est fait comprendre sur sa volonté d'entreprendre des mesures à ce sujet.

M. Pierre-André Kolly souhaite ajouter, suite à l'intervention de M. Yves-Alain Roulet, que la loi sur les communes permet à un citoyen de rajouter un point à l'ordre du jour. Cela est donc possible, tout comme la décision d'un report et cela ne pose pas de problème

procédural. Il propose d'accepter un budget de CHF 40'000.00 pour une étude qui, comme l'a relevé Mme Anne-Gabrielle Wüst Saucy, devra prendre en considération toutes les possibilités.

M. Jean-Paul Bochud ajoute qu'une différence de perception du bruit a pu être constatée suite aux travaux de l'entreprise qui a procédé à un rehaussement du terrain entre le passage supérieur de Montmasson et le pont du Gérignoz. Des moyens existent donc, mais il faut savoir les utiliser.

M. Pascal Florio demande si d'autres personnes souhaitent intervenir à sujet, ce qui n'est pas le cas et annonce vouloir procéder à un vote. Après clarification de l'objet de la décision suite à l'interrogation de Mme Marina Tinguely, il soumet au vote le report à la prochaine assemblée de la décision d'allouer un budget pour l'étude présentée par M. Pierre-André Kolly.

L'Assemblée communale approuve par 41 oui, 15 non et 1 abstention le report de la décision à la prochaine assemblée.

Réorganisation du CSPi MAEC

M. Pascal Florio informe que dans le cadre de la réorganisation générale des corps des sapeurs-pompiers en Gruyère, le CSPi Marsens-Echarlens a décidé de se réorganiser pour ne faire à l'avenir plus qu'un seul corps Rive gauche avec Pont-en-Ogoz, Sorens et Le Châtelard, sous le commandement de M. Alain Brikmann. Cette fusion permettra de regrouper l'aspect formation tout comme la connaissance des terrains d'interventions réciproques. L'année 2020 sera donc une année de transition qui verra aussi la reprise du commandement du CSPi MAEC au 01.01.2020 par M. Christophe Braillard suite à la démission pour raison de déménagement de M. Lénéaïc Bochud qui se verra remercié officiellement lors de la prochaine réunion d'état-major du mois de janvier.

Chauffage à distance (CAD)

Mme Myriam Fragnière Dufour apporte des informations sur le développement du CAD et indique que les choses avancent bien de ce côté. Commentant le planning de GESA projeté à l'écran, elle informe que les travaux sur Vuippens, sur Marsens ainsi que ceux concernant la liaison Riaz-Marsens, ont été avancés en 2020. Quant à la liaison Marsens-Vuippens, elle est prévue en 2021. Le but de GESA est de pouvoir rapidement réaliser la connexion entre le RFSM et le CO de Riaz de manière à pouvoir arrêter en automne la chaudière d'appoint du RFSM dont le fonctionnement est très onéreux. Mme Myriam Fragnière Dufour informe que la commune entend coordonner les travaux de réaménagement de la route de la Grand-Fin avec ceux du CAD.

Questions/réponses

M. Jean-Paul Bochud revient sur les informations transmises lors de la dernière assemblée. La mise à l'enquête du CAD étant gérée par GESA, il demande si le réaménagement de la route de la Grand-Fin sera prochainement mis à l'enquête par la commune ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond par l'affirmative et précise que l'idée est de pouvoir réaliser en même temps les travaux du CAD et ceux du réaménagement de la route.

Traversée de Vuippens

Mme Myriam Fragnière Dufour donne quelques informations au sujet du dossier de la traversée du village du Vuippens. Si le préavis de synthèse reçu du Service des ponts et chaussées (SPC) en date du 11 novembre 2019 est défavorable, la raison en est que le Service de l'environnement a émis un préavis défavorable en signifiant que « *la thématique du bruit n'est pas abordée dans le rapport technique et qu'aucune mesure n'est prévue* ».

Ce point relève cependant du détail et devrait par conséquent être rapidement réglé. Des discussions doivent encore être menées en ce qui concerne la clé de répartition des coûts entre la commune et l'Etat. Mme Myriam Fragnière Dufour espère que le projet définitif pourra être présenté lors de la prochaine assemblée.

Questions/réponses

M. Pierre-André Kolly demande si dans le concept de la traversée du village de Vuippens, la vitesse sera bien limitée à 50km/h ? Mme Myriam Fragnière Dufour répond par l'affirmative.

Révision du plan d'aménagement local (PAL)

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le dossier est complet et prêt pour la mise à l'enquête. Nous restons cependant dans l'attente de savoir si le récent arrêt du Tribunal cantonal aura des conséquences pour notre commune. Une séance d'information est prévue pour la fin du mois de janvier.

Remerciements

M. Pascal Florio informe que depuis la dernière assemblée, il y a eu trois départs du Conseil communal. Il relève qu'il est toujours difficile de concilier l'engagement au service de la commune et la vie professionnelle et familiale. Il adresse ses remerciements pour le temps passé au service de la commune à M. Alain Derré qui a œuvré pendant huit ans au sein du Conseil communal et qui nous a quittés au mois d'août, M. Quentin Van Wynsberghe qui nous a quittés à la fin du mois d'octobre après une année passée au sein du Conseil, et M. Claude Marchon qui partira à la fin de l'année après trois ans passés au Conseil.

M. Claude Marchon remercie M. Pascal Florio, les citoyens, le personnel de l'administration, de l'édilité et de la conciergerie pour le travail d'équipe et la confiance qui lui a été accordée pendant ces presque quatre années passées au sein du Conseil communal. Il souhaite également bon vent aux nouveaux conseillers qui prennent la relève.

M. Pascal Florio présente les deux nouveaux conseillers, M. Jean-Michel Bays que certains connaissent déjà en tant que chauffeur de bus scolaire et qui reprend au 01.01.2020 le dicastère des constructions, des bâtiments et de l'énergie, et M. Matthieu Tinguely qui sera en charge entre autres de la santé, des affaires sociales, de la protection civile et des naturalisations. Il leur souhaite beaucoup de plaisir dans les activités qui seront les leurs au sein du Conseil.

L'Assemblée communale applaudit les deux nouveaux conseillers communaux.

7. Divers - La parole est à vous

Questions/réponses

Mme Anne-Gabrielle Wüst Saucy revient sur la discussion qui s'était tenue lors de l'assemblée citoyenne, à savoir la possibilité de l'introduction d'un conseil général pour la commune de Marsens et demande s'il y a eu des discussions à ce sujet au sein du Conseil communal ?

M. Pascal Florio informe que la proposition a fait l'objet d'une réflexion à l'interne. Il souhaite qu'une réflexion plus approfondie à ce sujet soit menée avant la nouvelle législature.

Mme Anne-Gabrielle Wüst Saucy en remercie d'avance le Conseil communal et insiste pour que ce point figure bien au procès-verbal de cette assemblée.

M. Pascal Florio lui assure que ceci est bien protocolé.

M. Yves Kolly relève que dans le compte-rendu de presse de l'assemblée communale d'Echarlens, il a été mentionné qu'Echarlens souhaitait sortir de l'ACAPE (association intercommunale pour l'adduction et la distribution d'eau potable) et demande quelles en sont les conséquences pour la commune de Marsens ?

M. Pascal Florio répond qu'effectivement, Echarlens ne veut plus de l'eau de l'ACAPE en raison de sa dureté. Il précise, sous le contrôle de Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire de l'association, que les statuts ne permettent pas de sortir tel quel de l'association sans plus de formalité mais obligent de s'approvisionner auprès de l'ACAPE qui pourrait, hypothétiquement, se fournir chez EauSud et revendre à Echarlens. Des discussions doivent être menées au sein du comité qui n'a rien décidé pour le moment. Il leur a été demandé de reporter leur décision à fin 2020 afin de se donner le temps de clarifier les choses. M. Pascal Florio relève le paradoxe d'avoir de l'eau sous nos pieds et de ne pas vouloir la consommer.

M. Armand Gapany demande où en sont les tractations avec M. Jean-Claude Rieder en ce qui concerne la réalisation du trottoir de la Grand-Fin ?

M. Pascal Florio informe qu'une délégation du Conseil a rencontré tout récemment M. Jean-Claude Rieder à ce sujet. Il en ressort que M. Rieder est d'accord de mettre à disposition environ 1.65 m de terrain pour la réalisation du trottoir. Une nouvelle rencontre est prévue demain pour finaliser la question de l'indemnisation. L'idée pour la commune n'est pas d'acheter le terrain mais de pouvoir disposer d'une bande de terrain pour la réalisation du cheminement et trouver un arrangement financier qui convienne aux deux parties. La situation est donc en bonne voie.

M. Armand Gapany remercie M. Pascal Florio pour ces informations.

M. Philippe Pasquier indique que depuis que la route de l'Abbaye est fermée à la circulation, beaucoup de véhicules doivent rebrousser chemin et qu'il avait proposé à la commune de poser une signalisation. Il demande si des démarches ont été entreprises à ce sujet ?

M. Pascal Florio répond que ce point n'a pas été traité et prend note de la remarque.

Mme Céline Fromaigeat relève l'absence de trottoir et d'éclairage le long de la route d'Humilimont, dans sa partie supérieure jusqu'à l'embranchement de la route du quartier du Châtelard et demande si la commune peut faire quelque chose ?

M. Pascal Florio répond que cette partie de la route d'Humilimont se situe sur un fond privé et que la commune ne peut rien entreprendre de son propre chef.

M. Dominique Progin relève qu'au Perrevet, les constructions arrivent à leur terme. En vue de l'hiver et du déneigement, il demande si une échéance est fixée pour une reprise de la route par la commune ?

M. Pascal Florio informe que c'est au propriétaire de demander la reprise de la route et que cela n'a, à ce jour, pas été fait.

M. Pierre-André Kolly ajoute qu'une telle décision de reprise de route se prend en assemblée communale.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que les Brodard finalisent encore la construction d'un immeuble. Il faut attendre que les camions de chantier ne circulent plus.

M. Dominique Progin demande si on ne pourrait pas quand même envisager le déneigement par la commune étant donné qu'une centaine de personnes habitent le quartier ?

M. Pascal Florio propose d'attirer l'attention des Brodard sur la problématique du déneigement effectué par les privés. Il relève toutefois la charge de travail supplémentaire que cela impliquerait pour un déneigement par les employés communaux.

M. Dominique Progin dit comprendre la situation. Il ajoute cependant qu'un déneigement qui serait fait même trois jours après les chutes de neige serait apprécié.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que cette problématique sera abordée au cours de leur prochaine rencontre dans le cadre du PAL.

M. Philippe Pasquier demande si le questionnaire destiné aux seniors a été envoyé ?

M. Pascal Florio répond que la commission senior vient d'être constituée. Lors de leur récent dîner, les aînés ont été informés de l'envoi prochain du questionnaire et de l'objectif recherché, à savoir leurs positions par rapport à certaines thématiques et attentes qui leur sont propres. Les réponses seront ensuite évaluées par la commission qui proposera des mesures permettant d'améliorer la situation. M. Pascal Florio souhaite que sur cette thématique, une collaboration puisse s'instaurer entre les villages de la rive gauche. Il termine en invitant toutes les personnes présentes concernées à remplir et retourner le questionnaire.

M. Philippe Pasquier procède à une présentation des membres de la commission senior, à savoir Mme Gillian Simpson, Mme Judith Krattinger, Mme Nicole Dey, M. Matthieu Tinguely, M. Quentin Van Wynsberghe et lui-même.

M. Pascal Florio indique au passage qu'il sera fait mention des personnes de référence dans le questionnaire.

M. Bertrand Bochud relève qu'au cimetière, la haie de thuyas côté nord-est a été coupée et remplacée. Il demande s'il est prévu de faire la suite et, le cas échéant, s'il est envisagé d'y planter d'autres essences afin de favoriser la biodiversité ?

Mme Hélène D'Alessandro répond que l'autre partie de la haie, à savoir le côté sud, sera également retirée. L'idée est d'y installer une barrière et des arbustes.

M. Bertrand Bochud indique qu'il serait bien d'y mettre des essences en harmonie avec la nature et ne pas remplacer des thuyas par d'autres thuyas.

Mme Hélène D'Alessandro répond que l'objectif recherché est de fermer le cimetière et que les thuyas bas remplissent la fonction. Cependant, du côté de Vuippens, il est prévu de planter d'autres essences que des thuyas.

M. Bertrand Bochud remercie Mme Hélène D'Alessandro pour ces informations. Il trouve cependant curieux de dépenser de l'argent pour remplacer des thuyas par des thuyas.

M. Pascal Florio demande s'il y a d'autres remarques, ce qui n'est pas le cas.

Avant de clore cette assemblée, **M. Pascal Florio** adresse des remerciements aux employés de l'administration, à l'équipe de l'édilité et de la conciergerie, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour tout le travail fourni et la bonne collaboration.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, **M. Pascal Florio** remercie tous les participants pour leur attention et leur confiance. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année et déjà une bonne année 2020.

M. Pascal Florio invite les participants à partager le traditionnel vin chaud accompagné des mandarines et des cacahuètes. Il souhaite encore une bonne fin de soirée et une bonne rentrée.

L'assemblée est close à 21h45

Le secrétaire :



P.-J. Demierre

Le président :



P. Florio